

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 74

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES – Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Rapport pour l'année 2016 du représentant de la Ville.

Entendu le rapport de M. Daubisse,

La Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) est une société d'économie mixte locale qui a pour vocation d'étudier et d'entreprendre toute action participant au développement économique sur le territoire historique des Pyrénées-Atlantiques, mais également plus récemment hors de ce département (Hautes Pyrénées, Landes et Gironde). A ce titre, elle intervient principalement pour le compte des collectivités publiques.

Le capital de la SEPA s'élève à 1 586 000 €, dont la répartition n'a subi aucune modification en 2016. Il est détenu à 79,92 % par des actionnaires publics, dont 3,77 % par la Ville de Bayonne (490 actions pour 59 780 €).

Les activités de la SEPA

La répartition de l'activité par métier est la suivante sur l'exercice 2016 :

- construction : 60 %
- aménagement : 28 %
- renouvellement urbain : 10 %
- environnement : 2 %.

Sur les 237 opérations recensées en 2016, 127 concernent les lycées du département dans le cadre du mandat pluriannuel conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine et représentent près d'un tiers de l'activité globale.

Au titre des secteurs des donneurs d'ordre, il est à noter une baisse continue des demandes émanant de la sphère médico-sociale (moins de 10 % aujourd'hui).

L'élargissement du périmètre d'intervention se poursuit, 11 % de l'activité étant localisés hors Pyrénées-Atlantiques, contre 6 % en 2015.

Enfin, la diminution de l'activité d'accompagnement des maîtres d'ouvrage (mandat, AMO, conduites d'opération) se confirme d'année en année, compensée par la progression des opérations propres à risques qui participent pour 9 % au chiffre d'affaires 2016 (6 % en 2015).

Les comptes de la SEPA

Le compte de résultat 2016 se présente schématiquement de la manière suivante :

En milliers €	2016	2015
Chiffre d'affaires net	15 754	10 412
Total produits d'exploitation	11 057	11 567
Total charges d'exploitation	11 381	12 083
Résultat d'exploitation	- 324	-516
Résultat financier	178	77
Résultat exceptionnel	37	254
Impôts sur les bénéfices	- 3	- 3
RESULTAT NET	- 106	-182

Le chiffre d'affaires global HT, incluant l'activité aménagement portée par les concessions, atteint 15,7 M€, en nette hausse de 51 % par rapport à 2015, en raison de la bonne commercialisation des terrains. Après plusieurs années moins actives, la SEPA retrouve ainsi le chiffre d'affaires du début des années 2010.

De son côté, le chiffre d'affaires opérationnel 2016 s'établit à 3,4 M€, en repli d'environ 5 % sur l'exercice précédent (3,6 M€). Toutefois un effort significatif sur la diminution des charges commence à porter ses fruits. En effet, il a été décidé d'ajuster les effectifs à l'activité, ce qui a conduit à supprimer 3,7 ETP durant l'année grâce à des départs volontaires. Conjuguée à cette baisse des charges de personnel, la maîtrise des charges externes permet de réduire le déficit du résultat d'exploitation de -516 K€ à -324 K€. Le résultat net de l'exercice 2016 ressort in fine à -106 K€, en amélioration par rapport à 2015 (-182 K€).

Il est à noter que la trésorerie se situe à un niveau confortable de 760 K€ au 31 décembre 2016. L'essentiel des dettes concerne les opérations d'aménagement menées par la structure, un seul emprunt restant à rembourser pour la construction de l'immeuble abritant le siège social (capital restant dû : 677 K€).

Le bilan 2016 présente en synthèse les grandes masses suivantes :

En milliers €	2016	2015
ACTIF		
Actif immobilisé	1 660	1 724
Actif circulant	33 265	43 833
TOTAL DE L'ACTIF	34 925	45 557
PASSIF		
Capitaux propres	3 242	3 349
Dettes financières	12 009	14 659
Autres dettes et divers	19 674	27 549
TOTAL DU PASSIF	34 925	45 557

Les perspectives 2017

Les orientations du plan stratégique en cours d'exécution prennent en compte les évolutions dans les répartitions sectorielles et géographiques énoncées auparavant et visent à améliorer le ratio du chiffre d'affaires par chargé d'opération. Ainsi, un chiffre d'affaires opérationnel de 3,5 M€ est attendu, cette prévision s'appuyant sur un carnet de commandes renouvelé et consolidé durant l'année 2016.

Les départs de personnels, effectifs au fur et à mesure de l'exercice précédent, impacteront cette fois les charges salariales en année pleine. De ce fait, un retour à l'équilibre est attendu pour 2017.

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport relatif à la Société d'Équipement des Pays de l'Adour pour l'exercice 2016.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne